



PRECONISATIONS SANITAIRES POUR LES COMPETITIONS

SAISON 2020 – 2021

Phase 7 - Edition du 14 mai 2021

Suite à la publication, et en complément, des guides et fiches techniques
du ministère des Sports du 12 mai 2021

et au guide de reprise FFTT en date du 14 mai 2021

REMARQUES LIMINAIRES

- **Objectifs :**

La santé doit rester notre priorité, à tous.

Ces préconisations ont pour but de préciser les consignes sanitaires générales pour rassurer et jouer en toute confiance.

- Elles sont applicables à toutes les compétitions (nationales, régionales et départementales),
 - à partir du 19 mai : pour les publics mineurs sans limitation de nombre ;
 - à partir du 9 juin : reprise pour tous les publics : limitation à 50% de la capacité de la salle ;
 - à partir du 30 juin : pour tous, sans limitation de nombre.
- Des procédures complémentaires pourront être apportées.

Toute personne étant mise en isolement Covid ne doit pas se présenter dans une salle de pratique pongiste.

1 – ORGANISATION GENERALE

- Respecter les consignes des autorités pour l'accueil du public (nombre et règles de distanciation...); en cas de restrictions locales sur l'utilisation de l'équipement sportif (vestiaires, douches...), l'organisateur ou le club recevant doit en informer au préalable les compétiteurs et le juge-arbitre.
- Afficher les consignes sanitaires.
- Présence d'un référent Covid, désigné par l'organisateur ou le club recevant, qui veille au respect de l'ensemble des règles sanitaires, des gestes barrières et à l'approvisionnement en continu des produits nécessaires.
- Mettre des solutions hydro-alcooliques à disposition à l'entrée de la salle.
- Le juge-arbitre reste responsable du bon déroulement de l'épreuve et à ce titre peut prendre toute disposition utile concernant le respect des règles sanitaires, après avoir consulté le référent Covid.
- Le non-respect des règles sanitaires peut entraîner des sanctions sportives immédiates de la part du juge-arbitre ou ultérieures de la part de la commission sportive compétente.

Port du masque

Obligatoire à tout moment pour les plus de 11 ans, sauf :

- pour les personnes présentes dans l'aire de jeu (joueurs et officiels) ;
- pour les joueurs qui sortent de l'aire de jeu à la fin de leur partie, à proximité immédiate de leur aire de jeu, pour 2 minutes.

2 – PLATEAU DE JEU

- Lors de l'installation de la salle, les bénévoles respectent la distanciation et les règles sanitaires.
- Délimiter autant que possible individuellement les aires de jeu avec des séparations.
- Prévoir des couloirs de circulation les plus larges possibles.
- Organiser au mieux la circulation sur le plateau de jeu pour éviter les croisements.
- Sur le plateau de jeu (sauf dans les aires de jeu), le port du masque est obligatoire pour tous.

3 – AIRE DE JEU

- Le port du masque n'est pas obligatoire dans les aires de jeu ni pour les joueurs ni pour les arbitres.
- Equiper chaque aire de jeu de solution hydro alcoolique et de lingettes ou spray (savonneux ou désinfectant) avec papier essuie-tout.
- Positionner les porte-serviettes à une distance minimum de 1 mètre entre chaque et avec la table d'arbitrage.

- Prévoir une poubelle à proximité immédiate de chaque aire de jeu pour jeter les lingettes, papier essuie-tout et masques jetables.

4 – TIRAGE AU SORT

- Les tirages au sort s'effectuent de manière à conserver la distanciation sociale.

5 – ECHAUFFEMENT

- Le nombre de joueurs par table est limité à 4 maximum.
- Les joueurs arrivent à la table en tenue en laissant leurs affaires personnelles dans leur sac (y compris la serviette).
- Les joueurs désinfectent leur partie de table avant de commencer l'échauffement.
- Les joueurs désinfectent également leurs balles avant le début de l'échauffement.

6 – DEROULEMENT D'UNE PARTIE

- Les joueurs apportent leur propre matériel qu'ils ne prêtent à personne. Ils posent leurs affaires personnelles en dehors des aires de jeu (sauf la serviette).
- En plus des joueurs de l'équipe, une seule personne par table (entraîneur, accompagnant...) est autorisée à rester sur le banc.
- Il ne doit pas y avoir de contact physique entre les joueurs, ni avec les officiels et coaches. La poignée de main est interdite.
- A leur arrivée dans l'aire de jeu, les joueurs et les arbitres utilisent une solution hydro-alcoolique ou autre (lingettes) pour se nettoyer les mains.
- Dès l'entrée dans l'aire de jeu, l'arbitre (à défaut les joueurs) nettoie les balles, la surface de jeu, les porte-serviettes à l'aide d'une lingette ou spray (savonneux ou désinfectant) avec papier essuie-tout.
- Contrôle de raquette :
 1. L'arbitre se nettoie les mains avant de saisir la raquette posée par le joueur sur la table ;
 2. il contrôle la raquette visuellement (état général, marque, planéité, épaisseur) ;
 3. il se nettoie les mains avant de procéder au contrôle de la raquette suivante ;
 4. il se nettoie les mains à la fin des contrôles de raquettes ;

En cas de doute, un contrôle complémentaire peut être réalisé par le juge-arbitre en utilisant du matériel spécifique désinfecté préalablement et dans le respect des consignes sanitaires.

- Les joueurs ne s'essuient les mains sur aucune partie de la table.
- Les joueurs ne soufflent pas sur la balle.

- Lors du changement de côté, les joueurs évitent de se croiser et déplacent leur porte serviette personnellement.
- Uniquement en cas de besoin durant la partie, l'arbitre (ou la personne faisant fonction d'arbitre) nettoie rapidement la surface de jeu à l'aide d'une lingette ou spray (savonneux ou désinfectant) avec papier essuie-tout.
- Lors de la prise d'un temps mort, le carton blanc ne doit pas être posé sur la surface de jeu, mais affiché directement sur le marqueur.
- Pour les joueurs qui sortent de l'aire de jeu à la fin de leur partie, le port du masque n'est pas obligatoire à proximité immédiate de leur aire de jeu, pendant 2 minutes.